

24.02.2018 – 09:32 Uhr

Une assistance ciblée est plus utile qu'une assurance dentaire obligatoire

Berne (ots) -

Le 4 mars 2018, les citoyens vaudois devront se prononcer sur l'introduction, dans leur canton, d'une assurance dentaire obligatoire. Au lieu d'un bouleversement complet à coup de millions, il vaudrait bien mieux améliorer la notoriété des prestations d'assistance existantes et mieux cibler les personnes qui en ont besoin. C'est la conclusion d'une expertise toute récente de l'économiste de la santé Willy Oggier.

Les initiatives demandant l'introduction d'une assurance dentaire obligatoire remettent ouvertement en question le modèle de soins dentaires de notre pays. Quelques semaines avant la votation qui aura lieu dans le canton de Vaud, il apparaît que de larges pans de la population ignorent que les assureurs sociaux et les services sociaux des cantons et communes prennent en charge tout ou partie des soins dentaires des personnes défavorisées. C'est la conclusion à laquelle parvient une expertise réalisée par Willy Oggier, économiste de la santé indépendant. Pour le compte de la Société suisse des médecins-dentistes SSO, Willy Oggier a analysé les résultats d'une enquête auprès d'un échantillon de plus de 1100 personnes réparties dans toute la Suisse.

Important manque d'information

Près de sept personnes sur dix (69 %) qui ont, au cours de ces dernières années, renoncé à des soins dentaires faute de moyens ne se sont pas renseignées sur leur éventuel droit à une aide financière des prestations complémentaires (PC) ou des services sociaux. Un bon tiers des personnes qui ont répondu à l'enquête (34 %) ont indiqué ignorer que les assurances sociales couvrent tout ou partie de certains soins dentaires (par exemple en cas d'infirmité congénitale, d'accident ou d'invalidité). Ce manque d'information est encore plus marqué chez les personnes ayant un faible niveau de formation. Ce sont précisément les patients qui bénéficieraient très probablement d'une aide financière qui vérifient le moins leurs droits à des prestations d'assistance. Une assurance dentaire obligatoire ne changerait rien au problème étant donné qu'elle fonctionnerait sur le même principe que les assurances sociales existantes (financement par un prélèvement sur le salaire). Willy Oggier est persuadé que, contrairement à l'argument social mis en avant par les auteurs de l'initiative, une assurance sociale couvrant les soins dentaires n'atteindra pas suffisamment les publics cibles qui en auraient le plus besoin.

Commencer par épuiser le potentiel du modèle en vigueur

Les résultats de son analyse amènent Willy Oggier à conclure que le système en vigueur recèle encore un important potentiel d'amélioration et d'efficacité qu'il faudrait exploiter avant de projeter un changement de système aussi fondamental que l'introduction d'une assurance dentaire obligatoire à l'échelon cantonal. Ainsi, il faut améliorer auprès des groupes de personnes qui en ont besoin la notoriété des prestations d'assistance cantonales et communales qui existent déjà. Par ailleurs, il faut autant que possible simplifier les procédures de demande d'assistance pour les soins dentaires. Pour ce qui est des acteurs, outre les autorités, Willy Oggier pense avant tout aux organisations de patients et de consommateurs, à des groupes d'entraide ou des organisations professionnelles comme la Société suisse des médecins-dentistes SSO.

Willy Oggier propose en outre de cibler le travail de prévention en fonction des besoins des différents publics visés. Ainsi, les soins et services dentaires scolaires, les écoles enfantines, les crèches et les centres de puériculture pourraient fournir un travail d'information accru. Les pouvoirs publics pourraient, par exemple, mettre en place un modèle de « médecin-dentiste de premier recours » et charger le praticien qui exerce en libéral d'informer les patients sur les aides qu'ils peuvent solliciter. Pour Willy Oggier, il serait également possible de faire appel à des médiateurs spécialement formés qui seraient chargés de transmettre des informations en matière d'hygiène et de prophylaxie bucco-dentaire aux membres d'associations culturelles et sportives et de paroisses ainsi qu'aux personnes qui participent à des fêtes religieuses ou populaires.

Pour la Société suisse des médecins-dentistes SSO, les propositions de Willy Oggier montrent que des mesures simples, efficaces et économiques peuvent encore améliorer le modèle de soins dentaires en vigueur pour le plus grand bien des personnes défavorisées.

Contact:

Marco Tackenberg, Service de presse et d'information de la SSO,
marco.tackenberg@sso.ch, 031 310 20 80

Dr Willy Oggier, Gesundheitsökonomische Beratungen AG, 079 407 23 51
(atteignable lundi 26 février entre 12 et 17 heures)